

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Délibération 39328-2026-9

Séance du 20 mars 2026

L'an deux mille vingt-six,

Le vendredi vingt mars à 17 h 45, le Conseil municipal de la commune de Meussia s'est réuni en session ordinaire à la mairie de Meussia, sous la présidence de Madame TISSOT Isabelle, Maire, sur la convocation en date du 16 mars 2026 qui a été adressée par mail le 16 mars 2026.

Présents : Maxime BALLAUD, Thierry JANIER-DUBRY, Sylvie LEFEBVRE, Bertrand MONOT, Isabelle TISSOT (8)

Absent : Yann ROTA,

Nombre de membres en exercice : 11

Date de convocation : 16/03/2026

Nombre de membres présents : 10

Date de l'affichage : 24/03/2026

Nombre de membres votants : 10

Secrétaire de séance : Léo CHANFREMOY

Objet : élection du Maire

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2122-1 à L2122-17, Conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance. Il vous est proposé de désigner M. Léo CHANFREMOY pour assurer ces fonctions. S'il n'y a pas d'observation, il est demandé au secrétaire de séance de bien vouloir procéder à l'appel nominal.

Mme la Présidente (Mme LESIEUX Catherine) rappelle l'objet de la séance qui est l'élection du maire. Après un appel de candidatures, il est procédé au vote.

Chaque conseiller municipal, après appel de son nom, a remis son bulletin de vote fermé sur papier blanc.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 10
- bulletins blancs ou nuls : 1
- suffrages exprimés : 9

Ont obtenu :

- Mme TISSOT Isabelle : neuf (9) voix

Mme TISSOT, ayant obtenu la majorité absolue, est proclamée maire.

Ainsi délibéré le 20 mars 2026, pour expédition conforme.

Délibération 39328-2026-9

Le secrétaire de séance,
Léo CHANFREMOY



Le Maire,
Isabelle TISSOT

